

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N°4971 - Lundi 06 Octobre 2025 - Prix : 200 Fc

RELIGION :

Le muftorat fixe l'heure de la prière du vendredi à 13h00



Prière du vendredi à la mosquée Alqasimy.

Le Conseil du Fatwa des Comores tranche officiellement sur la question de l'horaire de la prière du vendredi. Dans une fatwa signée par le Grand Mufti, Cheikh Aboubacar Saïd Abdillah Djamalillaïl précise que les prêches débutent désormais à 13h00.

La polémique autour de l'horaire de la prière du vendredi vient de connaître un tournant décisif. Dans un document officiel signé le 30 septembre 2025 et enregistré sous le numéro 25N°26/Dar_Ifta/CF, le Dar al-Ifta, par la voix du Président du Conseil du

Fatwa et Grand Mufti, Cheikh Aboubacar Saïd Abdillah Djamalillaïl, annonce que la prière de vendredi sera désormais organisée à partir de 13h00 précises. « Il est conforme aux prescriptions islamiques d'organiser les prêches du vendredi à partir de 13h00, dès lors que cet horaire intervient après l'entrée du temps canonique de la prière de Dhuhr et avant celui de la prière de 'Asr », est-il écrit dans cette fatwa, dont La Gazette des Comores s'est procuré une copie.

LIRE SUITE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

12 Rabioun-Thani 1447
Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Octobre 2025

Lever du soleil:

05h 47mn

Coucher du soleil:

18h 03mn

Fadjr : 04h 35mn

Dhouhr : 11h 59mn

Ansr : 15h 18mn

Maghrib: 18h 06mn

Incha: 19h 20mn



PRIÈRE DU VENDREDI :

Première prière globalement respectée

UNION DES COMORES
Union-Union Développement
Présidence de l'Union
DAR AL-IFTA
Conseil du Fatwa

جمهورية القمر المتحدة
وحدنا - قوتنا - ثقتنا
رئاسة الجمهورية
دار الإفتاء
مجلس الإفتاء

la seconde fois, il a prié Dhouhr alors que l'ordre de tout était comme l'heure d'Asr de la veille. »
(Rapporté par Ahmad, Abu Dawoud, al-Tirmidhi et d'autres compilateurs de Sunan, et al-Hakim dans al-Mustadrak, qui dit : C'est un hadith authentique. Al-Tirmidhi dit : C'est un hadith bon).

Il est donc conforme aux prescriptions islamiques d'organiser les prêches du vendredi (Khatoub) à partir de 13h00, dès lors que cet horaire intervient après l'entrée du temps canonique de la prière du Dhouhr, et avant celui de la prière de l'Asr.

Afin de permettre aux agents de l'administration publique de remplir leur obligations de la prière du vendredi, conformément aux prescriptions islamiques, l'horaire de celle-ci est organisé comme suit :

- Premier appel à la prière (Adhan) : au moment de l'entrée de l'heure ;
- Traduction du prêché en langue comorienne : 12h30 ;
- Montée sur le minbar et début du prêché (Khatoub) : 13h00 ;
- Début de la prière du vendredi (Safat al-Djouma'a) : 13h15.

Nous exhortons l'ensemble des fidèles musulmans du pays, ainsi que les imams, prédicateurs et responsables en particulier, à observer avec piété et engagement aux horaires de prière fixés ci-dessus, dans le respect des prescriptions islamiques.

La mise en application des nouveaux horaires de la prière du vendredi était attendue, et crainte à la fois. Au lieu de midi et trente minutes, les comoriens devront dorénavant s'habituer à décaler de presque une heure la prière hebdomadaire de vendredi.

Désormais 13h15 est fixée comme heure canonique, pour l'accomplissement de la prière la plus attendue de la semaine. Un changement qui n'est pas sans frais sur les habitudes de la population.

Trop de bruit pour peu d'action. La mesure qui a tant fait couler d'encre et de salive les semaines précédant sa mise en application est presque passée comme une lettre à la poste, serions-nous tentés de le dire. Exceptées quelques contestations de certains ulémas opposés à la

mesure, la capitale de l'Union a vécu un premier vendredi presque paisible. Cela, il faut aussi le signaler, avec la présence des forces de l'ordre (Police, Gendarmerie), qui ont sillonné les mosquées de la capitale pour évacuer les derniers récalcitrants qui s'étaient présentés dans ces lieux de culte aux heures habituelles pour la prière.

L'imam Bahaoudine, figure de proue contre la nouvelle mesure a expliqué dans son sermon qui a été interrompue par les partisans de la mesure accompagnés par les forces de sécurité a expliqué « quelle que soit l'heure du sermon et de la prière, il faut préserver une chose, la prière du vendredi. » Même s'il est opposé à la mesure, il va continuer à prier car la prière dépasse toutes tendances. Ce qui est sûr, ce dernier pour ne pas renier ses convictions, il a dit qu'il va se retirer du cercle des

khatub qui prêchent à tour de rôle tous les vendredis.

Au nord de la capitale, à la mosquée dite des Anjouanais, les choses ont été moins mouvementées, même s'il a fallu la aussi l'intervention des forces de l'ordre pour dissuader les fidèles de se rendre à la mosquée à l'heure habituelle. Cette décision a eu comme effet, l'attroupelement par petits groupes de fidèles, chacun y allant de son commentaire. Toujours est-il que les nouveaux horaires ont été respectés. À 12h30 le khatub a commencé son prêché en langue comorienne, jusqu'à 13h, où le muezzin a appelé l'imam pour le prêché habituel avant la première, qui a débuté vers 13h15. Après la fin de la prière, les discussions se sont poursuivies, mais toujours dans une ambiance sereine.

Imtiyaz

RELIGION

Le nouvel horaire de prière du vendredi fait polémique à Mohéli

La décision nationale de décaler le prêché du vendredi à 13 heures divise mosquées et fidèles à Mohéli. Entre partisans du changement et défenseurs des anciennes pratiques, la mesure ravive les tensions religieuses et sociales sur l'île.

La directive nationale fixant le début du prêché du vendredi à 13 heures continue de susciter débats et divisions à Mohéli. Si certaines mosquées ont appliqué la mesure, d'autres ont préféré maintenir leurs horaires habituels, souvent autour de midi. Dans plusieurs localités, la situation a donné lieu à des interprétations contrastées. À Miringoni, les fidèles ont choisi d'accomplir la salât ad-

dhouhr au lieu de la prière du vendredi (djoumoua), estimant que le nouvel horaire n'était pas conforme au principe religieux. À la mosquée de Fomboni centre, en revanche, la prière s'effectue traditionnellement autour de 13 heures : aucune modification n'a donc été nécessaire.

À Mouzdalifa, l'imam a respecté la nouvelle directive mais a profité de son sermon pour interpeller les autorités. Il a proposé deux pistes : reconnaître officiellement le vendredi et le samedi comme jours de repos, en remplaçant le dimanche par une journée de travail, ou permettre aux employés de commencer plus tôt le vendredi, dès 7 heures, afin de sortir à 11 heures seulement le vendredi et garder pour les autres jours 8 h comme début du travail. «

Cela permettrait de concilier travail et devoir religieux », a-t-il plaidé.

À Hoani, le maire affirme que les trois mosquées de la localité ont suivi la consigne, avec un début de sermon à 13 heures. Mais ailleurs, les divisions se sont accentuées. À Djoiezi, deux groupes de fidèles se sont affrontés symboliquement : l'un a prié à midi, refusant la modification, tandis que l'autre est revenu à 13 heures avec les prêchers habituels pour accomplir la djoumoua. Dans d'autres villages, la confusion a également régné. À Wanani, rien n'a changé ; à Nioumachoi, la consigne a été respectée, mais la mosquée est restée clairsemée.

L'incident le plus marquant s'est produit à Bangoma, où la prière a



Prière de vendredi à Fomboni.

été célébrée à l'heure traditionnelle. À la fin du culte, des hommes en uniforme ont fait irruption, cherchant l'imam Yssouf Saïd Moissi, qui a ensuite été convoqué à la gendarmerie avant d'être relâché. L'événement a provoqué une vive

émotion parmi les habitants et relancé le débat sur la gestion religieuse et administrative du temps de prière de vendredi à Mohéli.

Riwad

HABARI ZA UDUNGA

Sortir des sentiers battus

Avons-nous une façon à nous, de penser, de percevoir le monde, de sentir ce qui nous entoure, nous qui vivons dans les îles de la lune ? Ces questions nous nous les posons dans les moments de doute.

En effet, à chaque fois que nous faisons face à un problème, les gens sont consternés par la démarche que nous adoptons pour le résoudre. Il nous faut faire des longs détours, faire des multiples allers et retours et voir à la fin s'il n'y a pas moyen de le contourner. Bref nous nous adonnons à toute une gesticulation intellectuelle avant de nous décider à aller au fond des choses. Ces derniers temps, une réflexion semble s'engager sur l'idée que nous nous fonctionnons exclusi-

vement sur la base des schémas d'organisation qui nous viennent de l'extérieur et que nous appliquons la plupart du temps les yeux fermés. N'étant ni anthropologue, ni ethnologue et encore moins politologue, nous nous contentons de jouer les observateurs engagés, si cher à Raymond Aron.

Nous nous rendons de plus en plus compte le plus souvent que ces modes d'organisations venant de l'extérieur sont le plus couramment accompagnées de la carotte et du bâton. L'adoption des changements venant de l'extérieur ignore souvent le mode d'organisation traditionnel de nos sociétés, qui recèlent des modes de gestion spécifiques qu'il convient de temps à autre, de prendre en compte. Loin de nous l'idée de rejeter tout modernisme, ce que

nous déplorons, c'est la léthargie qui semble avoir gagné nos chercheurs et grands penseurs en sciences sociales. Et sur ce chapitre il convient de saluer le travail de Damir Ben Ali dans ce domaine.

Cependant, l'on se rend compte que le chemin qu'il a essayé de baliser a été très peu suivi à ce jour par nos chercheurs locaux. Nous sommes en droit de nous interroger sur tout ce qui a été fait depuis l'indépendance. Combien de constitutions avons-nous élaborées ? Combien d'accords sur nos désaccords avons-nous signés ? Combien d'engagements locaux et internationaux avons-nous souscrits ? Combien de discours de bonnes intentions avons-nous rédigés et prononcés ? Nous avons à combattre une maladie

infantile qui fait croire qu'il y aura toujours un bon génie qui viendra nous sortir de notre trou.

Il est temps de sortir des sentiers battus et de faire œuvre utile en prenant à bras le corps les problèmes concrets du pays. Pussions-nous avoir un peu de mauvaise conscience pour essayer de donner le meilleur de nous-mêmes aux îles de la lune ? Dans les îles de la lune, on se rassemble beaucoup plus sur la base d'affinités momentanées que sur des principes ou de valeurs. Ne parlons pas des normes, qui sont le dernier de nos soucis. Or les habitants des îles de la lune ont droit au respect en tant qu'êtres humains doués de... raison face à ce monde devenu si déraisonnable.

Nous savons que dans les îles

de la lune, les gens s'accordent plus sur ce qui touche au court terme. Et comme toujours, nous avons tendance à penser que les uns et les autres sont manipulés par quelques mains étrangères. Même si cette explication n'est pas en soi, dénuée de tout fondement. Nous devons reconnaître que nous sommes passés maîtres dans l'art de créer des situations surréalistes. Nous avons acquis cette capacité extraordinaire de nous muer nous-mêmes en notre propre adversaire. Nous refusons tout simplement de nous appliquer les lois que nous élaborons. Nous voulons vivre sans véritable contrat social. Tout part de là !

Mmagaza

RELIGION :

Le muftorat fixe officiellement l'heure de la prière du vendredi à 13h00

Cette décision intervient après une saisine officielle du ministère des Affaires islamiques, qui avait sollicité l'avis du Conseil afin de concilier le caractère obligatoire de la prière du vendredi avec le nouveau régime hebdomadaire de travail dans les administrations publiques. « Nous avons étudié les sources coraniques et prophétiques, ainsi que les avis des différentes écoles juridiques, en tenant compte des réalités contextuelles et des objectifs supérieurs de la Shari'a », peut-on lire dans le

texte, publié sur la page de Dar ifta qui cite notamment un hadith rapporté par Ahmad, Abu Dawud, al-Tirmidhi et al-Hakim.

Le Conseil du Fatwa ne s'est pas contenté de valider le principe. Il a également fixé un programme précis pour l'ensemble des mosquées du pays. « Le premier appel à la prière (adhan) a lieu au moment de l'entrée de l'heure. La traduction du prêche en langue comorienne est prévue à 12h30. La montée sur le minbar et le début du khutba intervien-

ent à 13h00. La prière de Djumu'a débute à 13h15 », est-il mentionné. Le Grand Mufti insiste sur le respect scrupuleux de ces horaires. « Nous exhortons l'ensemble des fidèles musulmans, ainsi que les imams, prédicateurs et responsables religieux, à observer avec piété et engagement les horaires de prière fixés », est-il écrit dans le document.

Pour les autorités religieuses, cet ajustement vise à préserver l'unité des fidèles tout en respectant les réalités administratives du

pays. « Cette organisation des horaires permet aux agents de l'administration publique de remplir leur obligation religieuse, conformément aux prescriptions islamiques, tout en respectant leur emploi du temps professionnel », est-il précisé. Le Conseil du Fatwa rappelle que l'objectif de la Shari'a est de faciliter la pratique religieuse et non de la rendre contraignante. « Et c'est Allah qui accorde la réussite », conclut le texte, signé par Aboubacar Saïd Abdillah Djamalillaïl, Président

du Conseil du Fatwa et Grand Mufti des Comores. Il s'agit d'un document qui marque une étape importante dans l'organisation de la vie religieuse nationale. Toutefois, une question demeure : cette publication réussira-t-elle à mettre fin à la polémique ou alimentera-t-elle encore le débat entre certains oulémas opposés à ce choix d'horaire ?

Ibnou M. Abdou

SESSION BUDGÉTAIRE :

Pour Moustadroine Abdou, d'importants défis demeurent

Lors de l'ouverture de la session budgétaire, le président de l'Assemblée nationale, Moustadroine Abdou, a insisté sur l'importance d'une transmission rapide du projet de loi de Finances par le gouvernement. Il a également réaffirmé la solidarité de l'Union des Comores avec le peuple palestinien et annoncé la tenue, en février prochain, d'un dialogue national autour des accords de Fomboni.

Cependant, il n'a pas manqué de rappeler avec fermeté l'urgence de déposer le projet de loi de Finances, pierre angulaire de cette session parlementaire : « À ce jour, ce document essentiel n'a pas encore été transmis à l'Assemblée. J'invite le gouvernement à faire preuve de diligence. »

Moustadroine a exhorté les élus à jouer pleinement leur rôle et d'être proactifs. « L'initiative des lois appartient concurremment au gouvernement et aux députés », rappelle-t-il. À Cela, il encourage les élus à s'emparer pleinement de leurs prérogatives. » Il a deux textes actuellement en préparation : un projet de loi sur la réorganisation de la profession de notaire, et une proposition de loi concernant la profession d'architecte. Moustadroine Abdou est revenu sur les activités menées durant l'intersession, évoquant la réorganisation des services de l'assemblée ainsi que l'aménagement de nouveaux bureaux pour répondre aux besoins logistiques des élus.

Il a également mis en lumière la participation des parlementaires comoriens aux instances régionales et internationales, telles que le Parlement panafricain et le Conseil parlementaire afro-asiatique, ainsi qu'à des missions d'observation électorale, financées par des partenaires étrangers. Pour la diplomatie, l'assemblée a accueilli plusieurs visites officielles, notamment celles des nouveaux ambassadeurs de Chine, d'Arabie Saoudite et de France, accrédités à Moroni. Abordant le cinquantenaire de l'indépendance, le président de l'Assemblée a salué le climat d'unité nationale ayant marqué les célébrations du 6 juillet, auxquelles ont participé plusieurs chefs d'État étrangers. Selon lui, cette forte participation témoigne du rayonnement diplomatique croissant des Comores : « Notre jeune État jouit désormais d'un certain prestige sur la scène internationale, grâce notamment à la crédibilité dont bénéficie le président Azali. »

Malgré ces avancées,



Moustadroine Abdou reconnaît que d'importants défis demeurent, notamment en matière d'emploi des jeunes et de développement social : « Beaucoup reste à faire pour répondre aux attentes légitimes de notre peuple, en particulier celles de notre jeunesse. » Sur le plan international, il a réitéré le soutien des Comores à la cause palestinienne, dans un contexte géopolitique marqué par de fortes tensions : « Je tiens à rappeler ici le droit inalié-

ble du peuple palestinien. » Il a profité de l'occasion pour annoncer un rendez-vous politique d'importance prévu pour février 2026 : « Un dialogue sera organisé pour dresser un bilan des accords de Fomboni. Ce sera un moment déterminant pour l'avenir institutionnel de notre Union. » Moustadroine a appelé les élus à faire preuve de responsabilité et à unir leurs efforts avec ceux du gouvernement.

Ibnou M. Abdou

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Un défi national débattu à Mohéli

Deux jours de réflexion et de concertation ont réuni à Fomboni des acteurs publics, privés et de la société civile pour identifier des stratégies durables face à la corruption, avec l'appui du PNUD.

Après Ngazidja et Ndzuani, c'est le tour de Mwali où un atelier de deux jours s'est tenu. Il a été consacré à la sensibilisation et à la planification de la lutte contre la corruption, du 2 au 3 octobre 2025 à la salle multifonctionnelle de Fomboni. L'événement, organisé par la Chambre anticorruption en partenariat avec le gouvernorat de Mwali, a bénéficié de l'appui financier du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). L'ouverture des travaux a été présidée par Mme

Fahamoe Youssouf, directrice de la Chambre anticorruption, en présence des autorités locales et de plusieurs représentants de la société civile. L'objectif principal était

d'instaurer un espace de concertation multipartite afin d'identifier des approches inclusives et efficaces pour renforcer la gouvernance et promouvoir l'intégrité publique.

Selon les organisateurs, la rencontre visait également à mieux comprendre la perception comorienne de la corruption, à évaluer ses impacts économiques et sociaux et à identifier les facteurs structurels qui favorisent ce fléau. Les participants ont travaillé sur plusieurs axes, dont le diagnostic des causes profondes de la corruption politique, la mise en place de mécanismes de collaboration entre les acteurs publics et privés, et la formulation de recommandations pour un plan stratégique national de lutte contre la corruption. Les échanges ont mis en lumière les obstacles persistants à la transparence et à la redevabilité. Parmi eux, l'impunité, perçue comme un facteur majeur, alimente la conviction que les actes de corruption ne sont pas sanction-

nés. À cela s'ajoutent le manque d'éthique et de moralité de certains agents publics, un cadre juridique flou, un système judiciaire jugé inefficace, ainsi qu'un déficit de transparence dans la gestion publique.

« Tout cela est dû à l'impunité. Le fait que les actes de corruption ne soient pas punis encourage ces comportements. Il faut renforcer la moralité, clarifier le cadre juridique et rendre le système judiciaire plus efficace », a résumé un participant. Cet atelier marque ainsi une étape importante dans la volonté collective de bâtir une gouvernance plus intègre et responsable aux Comores.

Riwad



Atelier sur la lutte anti corruption à Mohéli.

CLÔTURE DES PROJETS AEFPPF ET SEPAREF :

Vers une agriculture plus résiliente aux Comores

Le 29 septembre dernier, au Retaj, le ministère de l'Agriculture a célébré la clôture de deux projets majeurs : l'AEFPPF (Projet d'Appui d'Urgence pour la Sécurité Alimentaire et la Résilience Durable des Systèmes Agricoles et Avicoles) et le SEPAREF (Projet de Sécurité Alimentaire et de Préparation aux Urgences par la Production de Semences de Qualité).

Ces deux initiatives, mises en œuvre avec l'appui de partenaires internationaux, visaient à renforcer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire aux Comores. L'AEFPPF a été conçu pour répondre à l'urgence alimentaire tout en posant les bases d'une résilience durable, tandis que le SEPAREF, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD), la FAO et la Facilité Africaine de Production Alimentaire d'Urgence (FAAP), s'est concentré sur la production de semences vivrières de qualité afin de renforcer la résilience agricole face aux crises mondiales. Lors de la cérémonie, le

ministre de l'Agriculture s'est réjoui des résultats obtenus : « Je suis particulièrement fier de constater que le projet AEFPPF affiche un taux d'exécution de 102,4%. Le film présenté montre clairement l'appui concret apporté aux producteurs locaux, qu'il s'agisse de matériel agricole ou de formations. Ces projets traduisent la volonté du gouvernement d'appuyer l'agriculture pour garantir l'autosuffisance et la sécurité alimentaire. »

Des impacts concrets ont été enregistrés. En 33 mois, l'AEFPPF a bénéficié à 17 038 personnes, dont 57% de femmes. Plus de 10 137 bénéficiaires (51% de femmes) ont été formés aux techniques agricoles, notamment pour la production de pomme de terre, patate douce et maïs. Le projet a aussi permis la formation de 435 personnes en sauvegarde environnementale et sociale, la structuration de 50 groupements féminins et l'élaboration d'une nouvelle législation agricole. Le ministre a d'ailleurs souligné le rôle central des femmes : « Grâce à la mécanisation, les femmes n'ont plus besoin de cultiver la terre de façon traditionnelle. Aujourd'hui, elles sont



parmi les principales bénéficiaires du projet. »

Les partenaires saluent une réussite de ces projets. Chantal Umuhire, représentante de la BAD, a rappelé : « La BAD s'engage aux côtés du gouvernement comorien pour faire de l'agriculture un moteur de croissance économique. Les Comores disposent d'un climat généreux, autant en tirer parti. » De son côté, le gouverneur de Ngazidja, Ibrahima Mze, a souligné : « La

réalisation de ces projets est un acte concret, une ambition pour moderniser notre agriculture et renforcer la sécurité alimentaire. Ils ont permis de stabiliser les prix des produits de base. » Quant au représentant de la FAO, Ediamine Bedja, il a affirmé que ces projets ont « permis de bâtir un système robuste, capable d'assurer la résilience. » Avec plus de 17 000 bénéficiaires directs et des avancées notables en matière de formation, de

mécanisation et de production agricole, les projets AEFPPF et SEPAREF marquent une étape importante pour la résilience et la modernisation du secteur agricole comorien. Ils ouvrent également la voie à de nouvelles perspectives pour faire de l'agriculture un pilier de la croissance économique et de l'autosuffisance alimentaire du pays.

Kamal Gamal



Union des Comores
Ministère de l'environnement
Charge du tourisme



Cofinancé par
l'Union européenne

RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR EXECUTIF POUR LE PARC NATIONAL DE MOHELI

1. Placé sous l'autorité du Ministère en charge de l'Environnement et des Forêts, le Parc National de Mohéli a été créé en 2015 par le décret N° 15-188/PR, sur la base du Parc marin de Mohéli, lui-même constitué en 2001. Il s'agit d'une aire protégée de catégorie VI de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Son objectif principal est de conserver la biodiversité tout en contribuant au développement de la population locale.

Il couvre 85 % du territoire de l'île Mohéli, soit une superficie totale de 644 km², dont 472 km² pour la partie marine et 172 km² pour la partie terrestre, avec 55 km de linéaire côtier (hors îlots). Il inclut donc la quasi-totalité des terroirs villageois, bassins versants, domaines forestiers et zones de pêche de l'île.

Le zonage du PNM régit l'usage qui peut être fait des ressources naturelles :

- La Zone de non-prélèvement (ZNP) constitue le cœur du Parc : aucune exploitation ou prélèvement des ressources n'y est tolérée ;
- La Zone d'utilisation contrôlée (ZUC) entoure la ZNP ; les activités agricoles et les prélèvements y sont soumis à des règles strictes ;
- La Zone d'utilisation durable (ZUD), cor-

respond à la zone périphérique du Parc, sans restriction particulière d'usage.

2. Depuis juillet 2024, la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts met en œuvre le « Projet Appui à la Gestion Durable des Ressources et du Territoire des Comores » communément appelé Ulanga Mali, dont la composante 1 est dédiée spécialement à l'appui du Parc National de Mohéli (PNM).

La Direction Générale de l'Environnement et des Forêts lance un appel à candidature pour recruter un **DIRECTEUR EXECUTIF(DE) DU PARC NATIONAL DE MOHELI**.

3. PROFIL :

- Diplôme universitaire (**Bac+5 minimum**) en gestion de l'environnement, conservation, gestion d'aires protégées, développement rural, ou disciplines similaires ;
- Expérience professionnelle d'au moins 15 ans dans un poste de responsabilité, dont au moins 5 ans dans la gestion d'aires protégées ou de projets de conservation ;
- Excellente maîtrise des outils de planification, gestion de projets, suivi-évaluation, et reporting.
- Connaissance des enjeux de conservation, des politiques environnementales, et des approches participatives ;

- Aptitude au leadership, à la gestion d'équipe et aux négociations ;
- Excellentes capacités rédactionnelles et relationnelles ;
- Maîtrise du français (ou de la langue locale) et des outils informatiques ; l'anglais est un atout.

4. DOSSIERS

- Lettre de motivation
- CV
- Copies de diplômes et certificats
- Liste de trois personnes de références

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références à la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts sis à Mdé ex CEFADER de 7h30 à 14h30 du lundi au Jeudi et de 7h à 11h30 le vendredi ou demander par email à l'adresse : ulangamali@gmail.com

6. La date limite de dépôt des candidatures est fixé au **Lundi 13 Octobre 2025 à 14h30mn au secrétariat de la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts (DGEF)** sis à Mdé ex CEFADER.

MONDIAL FÉMININ U17 :

Coupe du monde U17, un test avant la CAN

Le Maroc accueillera, du 17 octobre au 8 novembre 2025, la 9^e édition de la Coupe du Monde Féminine U17 de la FIFA, marquant un tournant historique dans l'organisation de cette prestigieuse compétition internationale. Voici tout ce qu'il faut savoir sur cette édition inédite. Depuis plusieurs années, la Fédération royale marocaine de football (FRMF), soutenue par les autorités, a misé sur la professionnalisation et la modernisation.

La mise en place du Centre Mohammed VI de football à Maâmora, considéré comme l'un des plus grands complexes de formation au monde, illustre cette volonté de bâtir un écosystème durable. Et pour la première fois dans son histoire, la Coupe du Monde Féminine U17 réunira 24 sélections nationales, contre 16 lors des éditions précédentes au Maroc. Un élargissement voulu par la FIFA afin de renforcer la visibilité du football féminin et d'offrir une vitrine de choix à de nombreuses jeunes talents issues des cinq continents. Tous les matchs se disputeront dans la capitale marocaine Rabat transformée pour l'occasion en épice-



du football féminin mondiale.

Quatre infrastructures ont été mobilisées : la stade Al Barid, l'académie Mohamed V de football, le stade olympique et le stade du prince héritier S Moulay Hassan Le tirage au sort, organisé le 4 juin 2025 au Complexe Mohammed VI de Salé, a permis de constituer six groupes de quatre équipes. Les deux premiers de chaque groupe, ainsi

que les quatre meilleurs troisièmes, se qualifieront pour les huitièmes de finale.

Depuis sa création en 2008, la Coupe du Monde Féminine U17 a vu cinq nations différentes soulever le trophée. La Corée du Nord domine le palmarès avec trois sacres (2008, 2016, 2024), suivie de la Corée du Sud, de la France, du Japon et de l'Espagne, cette dernière

étant double championne en 2018 et 2022. En accueillant cette compétition d'envergure, le Maroc confirme sa stature de terre d'accueil du football international. Cette édition s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par le Royaume pour promouvoir le sport féminin et renforcer la place du football africain sur la scène mondiale.

Imtiyaz

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédactrice en chef
 Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 Mohamed Youssouf
 Sanaa Chouzour
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riwad
 A Bardraoui
 Mohamed Ali Nasra
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES (FSRP_KM,
P177816), DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET



AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT

Réf. N° de l'Appel : 2025/014/ MAPA/FSRP/AO

Acquisition de vitro plants de bananier pour le projet FSRP-KM

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de la Banque Mondiale (IDA) pour financer le Projet de Résilience des Systèmes alimentaires aux Comores (FSRP) et à l'intention d'utiliser une partie de ce Don pour effectuer des paiements au titre du Marché «Acquisition des vitro plants de bananier pour le projet FSRP-KM». Cet appel d'offre concerne deux (02) lots ci-dessous cités pour un délai de livraison de six (06) mois au maximum.
Lot1 : fourniture et livraison de 100 000 vitro plants de bananier variété Formosana
Lot2 : fourniture et livraison de 100 000 vitro plants de bananier variété FHIA (FHIA 17, FHIA 03 et FHIA 23
2. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement (FPI).
3. Le projet (FSRP) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant à cer-

taines qualifications requises : «Le soumissionnaire doit fournir un document attestant la réalisation d'un marché similaire auprès d'une entité publique ou privée avec satisfaction du Client».

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en utilisant un Appel d'Offres tel que défini dans le «Règlement de Passation de Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteur de FPI», 6eme édition de février 2025 («le Règlement de Passation de Marchés»), et ouvert à tous les Soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de Passation de Marchés.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du FSRP situant à Mdé, EX-Cefader au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, et de l'Artisanat ; email: projetsfsrp@gmail.com et prendre connaissance du dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous : du lundi au jeudi à partir de 8H 00min à 17H 00 et du vendredi de 08h à 12h 00.

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-des-

sous au plus tard le **15 Octobre 2025 à 14H 00min**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes dans la salle de conférence du FSRP à l'adresse ci-dessous, le **15 Octobre 2025 à 14H 00min**.

7. Les soumissionnaires peuvent participer à un seul ou aux deux lots. L'Acheteur peut attribuer deux lots au maximum à un seul Soumissionnaire selon la combinaison financière la plus avantageuse.

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est :
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, et de l'Artisanat
BP :41-Moroni
A Mdé ex-Cefader -maison des épices.
Au secrétariat du Projet (FSRP)/ Email : projetsfsrp@mail.com

Lancé, le 25 Septembre 2025

COOPÉRATION RÉGIONALE :

Les Comores dans les programmes INTERREG

Moroni a abrité du 1er au 2 octobre dernier un atelier sur les programmes INTERREG Océan Indien. Selon la commissaire générale au plan Nadjda Saïd Abdallah, il s'agit d'un programme qui a renforcé la coopération régionale entre La Réunion et les pays voisins, y compris les Comores dans le but de favoriser le Co-développement à travers des financements européens (FEDER) destinés au développement des secteurs de l'économie, la résilience environnementale, le tourisme, la culture et la recherche.



L'île de la Réunion veut renforcer ses relations avec les pays voisins pour un développement commun. C'est dans ce contexte que Moroni a abrité un atelier sur les programmes INTERREG. Lors de la cérémonie de lancement, le nouvel ambassadeur de la France à Moroni, a rappelé que « les Comores et la Réunion entretiennent des relations de longue date. C'est ce qui en fait le point stratégique des relations entre la région et la France. La Réunion a permis de construire des partenariats de plus de 20 ans, qui a également favorisé la conception de plusieurs projets engagés déjà engagés à travers les programmes INTERREG ». Les program-

mes INTERREG couvrent diverses priorités comme l'économie, la résilience environnementale, la culture, le tourisme et la formation professionnelle, avec des appels à projets et des ateliers de collaboration.

Pour Nadjda Saïd Abdallah : « C'est la première fois, qu'un atelier INTERREG s'organise dans le pays. Il vise à renforcer les liens entre La Réunion et les pays de l'océan Indien. Cette relation consiste à mettre en œuvre des actions communes pour le bénéfice des territoires et des

populations de la zone. A travers cette coopération régionale, La Réunion, en tant que région européenne, tisse des liens pour le Co-développement. Plusieurs projets sont envisagés au niveau du pays tout comme celui de la recherche.»

Les programmes INTERREG sont financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER), un instrument clé de la politique européenne de cohésion. Ainsi deux programmes concernent les Comores : INTERREG Océan

Indien : Pour la période 2021-2027, ce programme élargit son périmètre et concerne, entre autres, La Réunion, les Comores, Maurice, les Seychelles et Madagascar. Sur ce, le nouveau ambassadeur a rassuré que la France restera pleinement engagé pour soutenir des projets sur la région.

Kamal Gamal

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSE: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



Banque Postale des Comores
Société Anonyme au capital de 1.500.000.000 KMF
Siège social : Moroni RP

-----*-----
Décret n°22-084/PR du 13 octobre 2022
RCCM N° KM -HAH-01-2023-B14-00006
N° d'agrément 001-2025/AG/EC

-----*-----
Direction Générale
Décret n°23-093/PR du 31 Août 2023
-----****-----

AVIS D'APPEL D'OFFRES NO : RÉF. N°25-001/BPC/DG

1. La Banque Postale des Comores sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour **l'Acquisition, livraison, Installation et mise en service de Guichets Automatique de Billets (GAB)**.

2. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires, au bureau du secrétariat de la Directrice Générale sis à la Place de France, Moroni, Comores ou par mail à l'adresse suivant:

secretariat@bpc.km

3. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant un paiement d'un montant non remboursable de cent cinquante mille francs comoriens **(150 000 KMF)**.

4. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 20/10/2025 à 12h00 et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un

montant au moins égal au montant conforme DPAO IS 19.1. (voir DAO)

5. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 20/10/2025 à 14h00 à La Direction Générale de la Banque Postale.

6. Les offres doivent être valides pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date limite de dépôt des offres.